Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20071109-02 121 07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/11/2007

Publication: 16/11/2007

Pour le Président du Conseil Général par délégation

_ par acrogano

Ludovic Lions

N° CP Séance du 29/12457 -9 NOV. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

AIDE AUX CHALETS-REFUGES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I 2ème/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une aide globale de 52 832 € à 4 projets selon la répartition suivante :
 - 9 525 € au Club Vosgien Section de Masevaux pour la réalisation de travaux dans le refuge du Neuweiher à OBERBRUCK;
 - 10 740 € à l'Union Touristique des Amis de la Nature Section de Mulhouse pour la réalisation de travaux dans le chalet du Treh à FELLERING;
 - 25 000 € à Union Touristique des Amis de la Nature Section de Thann pour la réalisation de travaux dans le chalet du Molkenrain à UFFHOLTZ;
 - 7 567 € au Ski-Club de Mulhouse pour la réalisation de travaux dans le refuge du Hus à KRUTH ;

- autorise le Président à signer la conventions d'attribution de subvention avec l'Union Touristique des Amis de la Nature - section de Thann;
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur l'enveloppe 94214, chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre